



Fonds de placement immobilier First Capital

**POLITIQUE SUR LA DIVERSITÉ
DU CONSEIL DES FIDUCIAIRES**

Le 30 décembre 2019

Dernière mise à jour : le 30 décembre 2019

Dernière révision : le 4 novembre 2025

FONDS DE PLACEMENT IMMOBILIER FIRST CAPITAL

POLITIQUE SUR LA DIVERSITÉ DU CONSEIL DES FIDUCIAIRES

Objet

Le présent document constitue la politique du Fonds de placement immobilier First Capital (« FCR ») en ce qui a trait à la diversité au sein de son conseil des fiduciaires (le « conseil »).

Énoncé de politique

FCR adhère au principe selon lequel le conseil doit posséder un équilibre de compétences, d'expérience et de diversité de points de vue qui est pertinent pour ses activités. La promotion d'un conseil diversifié relève d'un sens des affaires prudent puisqu'elle favorise la prise en compte de divers points de vue et de diverses idées, ce qui donne lieu à une prise de décisions améliorée, à une surveillance accrue et à une meilleure gouvernance. Elle donne également à FCR l'occasion de profiter d'un large éventail de compétences.

Pour la composition du conseil, FCR souscrit à un processus de sélection fondé sur le mérite qui est imprégné d'une culture diversifiée et inclusive qui tient compte de multiples points de vue et qui est exempte de préjugés conscients ou inconscients et de discrimination. Le comité de la gouvernance et du développement durable (le « comité »), qui est chargé de recommander les candidats au poste de fiduciaire, cherche à attirer des fiduciaires de grande qualité. Pour trouver des candidats convenables en vue de leur nomination ou de leur réélection au conseil, le comité évalue les candidats au mérite en se fondant sur des critères objectifs, dont les avantages découlant de la diversité, en tenant compte de l'efficacité de l'ensemble du conseil. Aux fins de la composition du conseil, la diversité comprend les compétences, l'expérience en affaires et le parcours, le genre, l'appartenance ethnique, l'âge, l'expérience géographique et sectorielle, le nombre d'années de service et d'autres qualités distinctives des membres du conseil, ainsi que les collectivités et le contexte commercial dans lesquels FCR exerce ses activités.

Conformité

Le comité mesure la conformité à la présente politique dans le cadre de son processus d'évaluation périodique du conseil, de ses comités et de ses fiduciaires. Plus précisément, l'évaluation périodique du conseil par le comité sera menée dans l'optique de repérer les déséquilibres ou les lacunes, de même que les occasions susceptibles de mener à une plus grande diversité.

Examen

Le comité passe la présente politique en revue annuellement et fait des recommandations au conseil quant aux modifications devant y être apportées.